

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTemps (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thisse : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005114

Rapport n°1.1.5 - Annexe aux Orientations Budgétaires 2020 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (données relatives à l'année 2018)

Annexe aux Orientations Budgétaires 2020 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (données relatives à l'année 2018)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

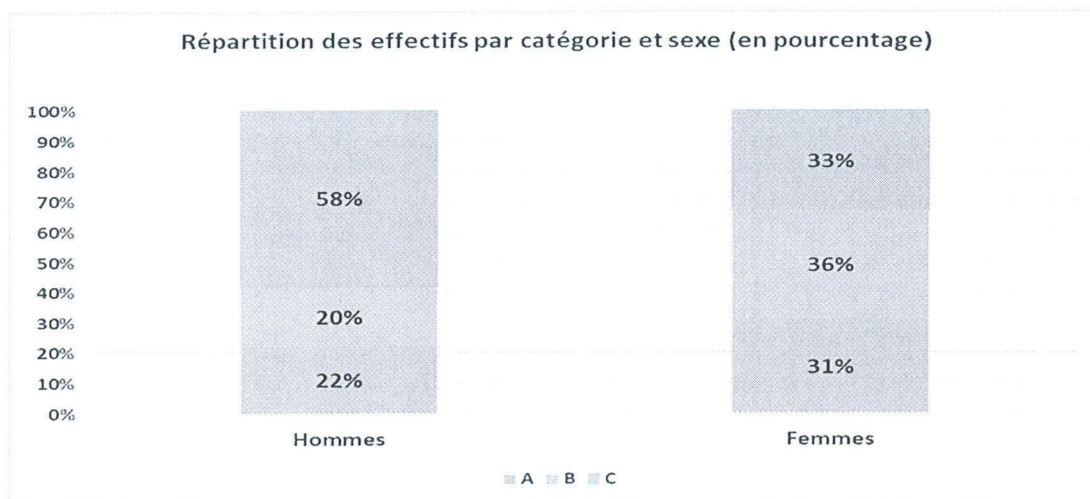
Suite logique de la loi du 4 août 2014 notamment, le décret du 24 juin 2015 oblige les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, à fournir un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes depuis le 1^{er} janvier 2016. A travers, entre autres, les données du dernier rapport présenté en Comité Technique, il traduit la politique RH menée par les collectivités. Ce rapport informe aussi sur les politiques décidées par celles-ci en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Vous trouverez successivement des éléments statistiques d'information, suivis des mesures prises dans le cadre de la politique pour l'égalité des femmes et des hommes.

I. Effectifs

- Effectifs permanents

	hommes	femmes	Total
A	140	141	281
B	120	167	287
C	362	149	511
Total	622	457	1079

La part des hommes a progressé de 1,62%. Les transferts de la Ville à la Communauté Urbaine expliquent cela. En effet, en 2019, le Grand Besançon a vu arriver 122 agents du département « Eau et Assainissement » de la Ville.

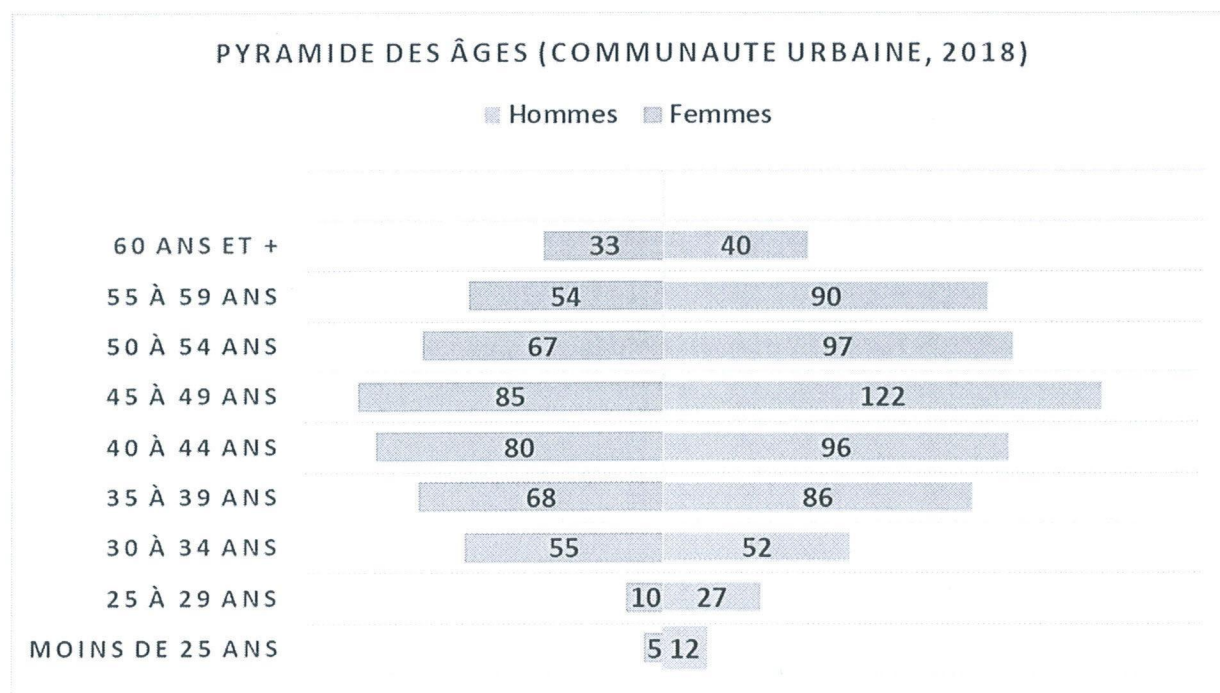


Répartition des effectifs par filière et sexe (en pourcentage)

Filières	Effectif	Hommes	Femmes
Filière technique	611	79,7%	20,3%
Filière médico-sociale	4	-	100%
Filière sociale	2	-	100%
Filière administrative	366	27,3%	72,7%
Filière culturelle	94	36,2%	63,8%
Filière animation	2	50%	50%
Total	1079		

L'observation des chiffres du Grand Besançon montre que dans les deux filières comptant le plus d'agents (technique et administrative) les schémas traditionnels se retrouvent comme à la Ville : à savoir dominance masculine dans la première, dominance féminine dans la seconde.

Pyramide des âges des agents permanents de Grand Besançon Métropole



D'une année sur l'autre, on constate le même phénomène : les hommes sont plus nombreux pratiquement dans toutes les tranches d'âges (à l'exception des 30-34 ans).

La poursuite des transferts explique en grande partie cela. Cela a aussi une incidence sur le léger vieillissement des personnels. La moyenne d'âge s'établit en effet à 45 ans et 5 mois, soit 1 mois de plus qu'en 2017.

Le bilan social nous indique que dans les cinq années à venir, 525 agents sont potentiellement en situation de faire valoir leurs droits à la retraite dans les trois entités.

- Effectifs temporaires

Le Grand Besançon compte 8% d'agents temporaires (soit 94 personnes) dont 50% travaillent au pôle des services techniques. Sur les trois entités, 2/3 des agents temporaires sont des femmes et 54% ont moins de 30 ans.

II. Recrutement

Recrutement du Grand Besançon par catégorie

Catégories	Hommes	Femmes
A	10	11
B	18	26
C	55	22
Total	83	59

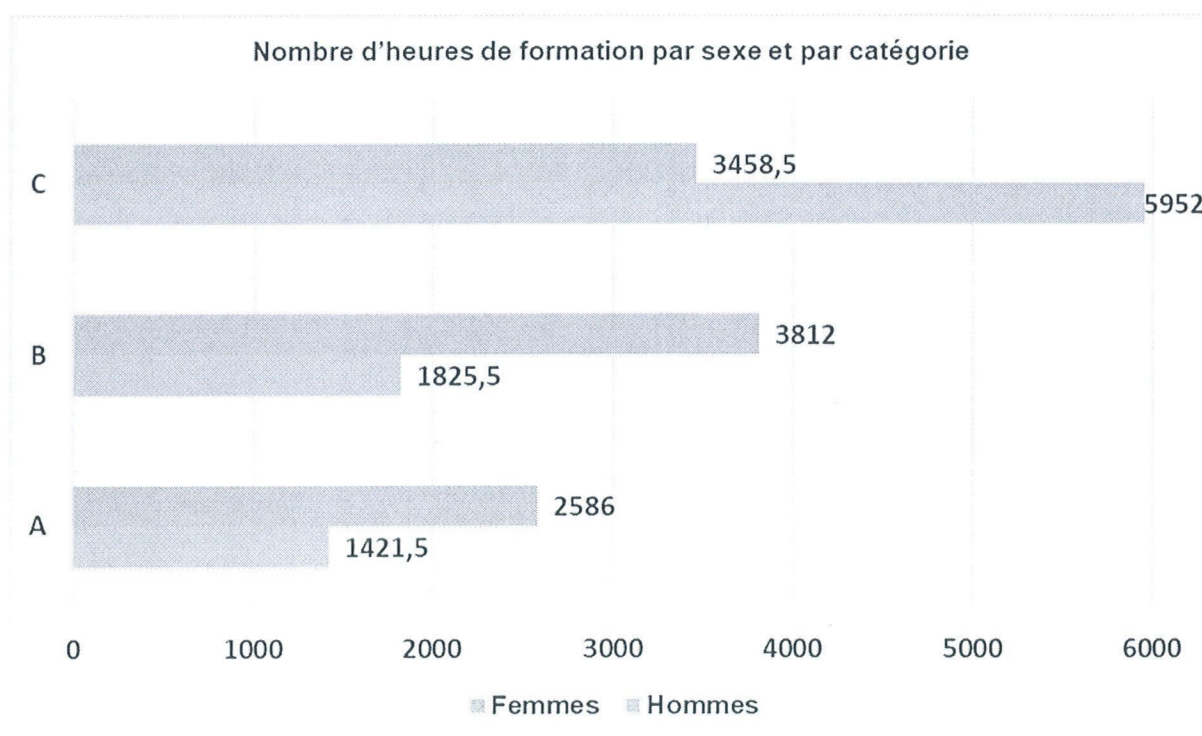
Pour le Grand Besançon, l'écart se creuse entre les hommes et les femmes par rapport à 2017. Cette année-là, ce rapport présentait un ratio de 33 hommes / 25 femmes. En 2018, 83 hommes ont été recrutés pour 59 femmes. Cette tendance s'explique par le biais de nouvelles compétences techniques dans lesquelles la présence masculine est forte. Il faut toutefois souligner que les procédures de recrutement s'appuient sur des règles strictes, garantissant ainsi un traitement égal entre les candidats.



III. Formation

Les femmes sollicitent nettement plus d'heures de formation que les hommes. En revanche, la répartition par catégorie est la même avec plus de femmes en catégorie A et B et plus d'hommes en C. Le poids des filières explique notamment cela.

Catégorie	Nombre d'heures de formation		
	Hommes	Femmes	Totaux
A	1 421.5	2 586	4 007.5
B	1 825.5	3 812	5 637.5
C	5 952	3 458.5	9 410.5
Total :	9 199	9 856.5	19 055.5

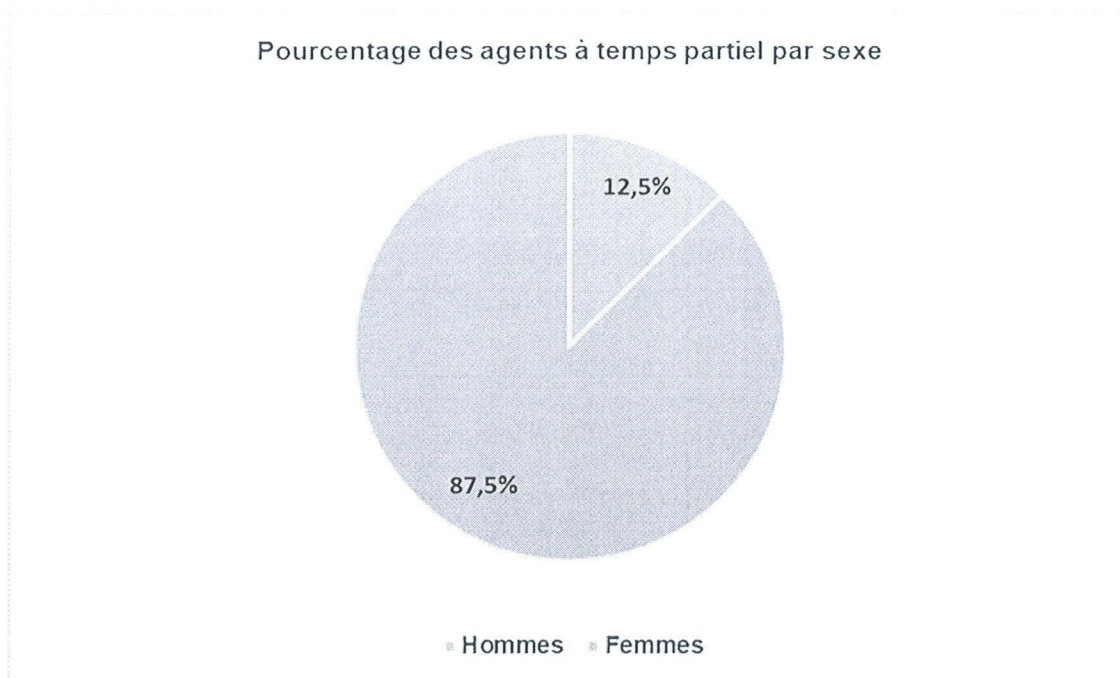


IV. Temps de travail

Sur 1079 agents permanents, 2,3% occupent un poste à temps non-complet (qui ne nécessite pas une durée hebdomadaire égale à 35h). Au niveau des 3 entités, 85% de ces agents sont des femmes

Répartition des agents à temps partiel par sexe

	Hommes	Femmes	Total
50%	1	2	3
60%	0	3	3
70%	1	2	3
80%	14	102	116
90%	1	10	11
Total	17	119	136



V. Promotion

	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année un(e) :						
Avancement d'échelon	49	45	188	46	78	85
Avancement de grade	4	10	49	7	12	23
Promotion interne au sein de la collectivité	1	4	4	5	3	1

En 2018, les femmes occupent 42% des emplois permanents du Grand Besançon. Elles bénéficient de 43% des avancements d'échelons, de 40% des avancements de grades et de 50% des promotions internes.

VI. Rémunération

	Hommes	Femmes
Agglomération	2 795 €	2 813 €

Le salaire moyen des femmes est de 0,6% supérieur à celui des hommes.

VII. Mesures prises par notre collectivité

Le Grand Besançon a développé une politique qui se caractérise par les mesures suivantes :

- Le protocole en matière de temps de travail prévoit, quand cela est possible, la mise en place d'horaires variables, facilitant la conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle (dans le respect des plages fixes dans lesquelles la présence des agents est obligatoire) ;
- Incitation aux congés paternité, autorisation des temps partiels (peu de refus pour nécessité de service) ;
- Sensibilisation des agents à partir du 3^e mois de grossesse sur la possibilité de bénéficier d'une heure d'aménagement du temps de travail par jour ;
- Autorisations de disponibilités pour convenances personnelles ;
- Organisation des formations privilégiant les formations sur Besançon ou le lieu de travail (pour éviter les déplacements) et évitant dans la mesure du possible les formations le mercredi (agents à temps partiel) ;
- Possibilité pour les agents en congé parental de suivre les formations (droit effectif pour les agents) ;
- Mise en place du télétravail au titre de la conciliation entre vie professionnelle et familiale.
- Animation du réseau des référents « prévention des discriminations et égalité » au niveau des 3 entités.
- Réduction des écarts entre les régimes indemnitaires.

S'agissant de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques, la mission Lutte contre les discriminations est implantée à la Ville et intervient pour les trois entités au regard de l'aspect transversal des questions traitées.

Le Grand Besançon en lien avec la Ville mène une action forte de soutien aux associations œuvrant dans le champ de la lutte contre les discriminations (LCD) et des droits des femmes à travers par exemple le Contrat de Ville.

Comme la loi le leur permet, les trois entités disposent maintenant d'un outil incitatif créé par le travail conjoint de la mission Emploi Insertion de l'Agglo et de la mission Lutte contre les Discriminations : la clause de non-discrimination dans l'attribution des marchés publics. Il s'agit d'inciter les entreprises à être pro-actives en matière de LCD et d'égalité h/f.

En 2018, le Grand Besançon en lien avec la Ville, a notamment:

- participé à l'événement « La Lycéenne – La Collégienne » dans le cadre du 8 mars.
- participé au festival du film LGBT « Hors-Clichés ».
- participé au colloque « Le rôle des villes dans les lutte contre les discriminations » le 23 et 24 avril à Bordeaux.
- participé aux Rendez-vous de l'emploi des quartiers.
- participé au colloque « De quoi le corps de la femme est-il l'enjeu aujourd'hui à l'IRTS ? ».
- participé à deux reprises auprès de la Mission Locale dispositif « Garantie Jeune » pour sensibiliser des bénéficiaires.
- participé à la préparation d'une action menée par l'Etat autour de la mixité numérique.
- participé à une action de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité à la CAF.
- participé à l'organisation d'Octobre Rose.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2020 de Grand Besançon Métropole relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2018.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0